

**Compte Rendu  
de la Réunion de la commission des affaires parlementaires**

Clermont-Ferrand (France), 5 et 6 avril 2011

KINSHASA | 6-7 JUILLET 2011

## Compte rendu de la réunion

### Présidence de M. Pierre De Bané Président de la commission

\* \* \*

La commission des affaires parlementaires s'est réunie à Clermont-Ferrand le 5 et 6 avril 2011, sous la présidence de M. Pierre De Bané Président de la commission.

**Le Président De Bané**, avant d'ouvrir les travaux, souhaite remercier les hôtes français, et singulièrement Mme Henriette Martinez Présidente déléguée de la section française et Mme Michèle André vice- présidente de la commission des affaires parlementaires qui ont œuvré sans relâche afin que la commission puisse se réunir dans cette magnifique ville de Clermont-Ferrand. Il associe bien naturellement à ces remerciements toute l'équipe qui coordonne cette réunion de la commission.

Il les remercie pour leur accueil et pour le travail considérable de préparation accompli, depuis de longs mois, pour que toutes les conditions de succès soient réunies aujourd'hui.

Il remercie très chaleureusement le conseil général du Puy de Dôme et particulièrement son Président, M. Jean-Yves Gouttebel, qui a bien voulu mettre à disposition la superbe salle des séances du conseil d'où l'on peut admirer un incroyable panorama sur les volcans et l'invite à s'exprimer.

**M. Jean-Yves Gouttebel**, Président du conseil général du Puy de Dôme, se félicite d'accueillir la commission des affaires parlementaires de l'assemblée parlementaire à Clermont-Ferrand. Il déclare partager pleinement les valeurs de cette institution et être en harmonie avec Albert Camus qui proclamait : « Oui j'ai une patrie : la langue française ». Il remercie Henriette Martinez et Michèle André d'avoir invité la commission à tenir séance au pied de la chaîne des puys, patrimoine exceptionnel qui est à lui seul un résumé de l'histoire volcanique et à ce titre candidat pour entrer dans le patrimoine de l'humanité. Il souligne la nécessité de construire une société solidaire basée sur ce qui rassemble en tirant le meilleur parti des différences de chacun. Il conclut en souhaitant la bienvenue à tous les participants et en formant des vœux pour que les travaux soient fructueux.

#### 1. Adoption de l'ordre du jour

**Le Président De Bané**, après avoir remercié le président Gouttebel, présente l'ordre du jour qui s'articule en neuf points.

*Il n'y a pas d'opposition. L'ordre du jour est adopté.*

#### 2. Adoption du compte rendu et du relevé de décisions de la réunion de Dakar (6 et 7 juillet 2010)

*Le compte rendu et le relevé de décisions sont adoptés.*

### 3. Communication de M. Pierre De Bané

Le Président présente pour les nouveaux participants à la commission, avec l'appui d'un diaporama qu'il a réalisé, la place des différentes institutions de la Francophonie : l'Organisation Internationale de la Francophonie dont les statuts ont été modifiés par la Charte adoptée par la Conférence ministérielle de la Francophonie à Madagascar le 23 novembre 2005, le rôle de la commission des affaires parlementaires au sein de l'APF, et les programmes de coopération interparlementaire mis en œuvre par l'APF. Il rappelle le fonctionnement de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et insiste sur l'importance de la commission des affaires parlementaires qui supervise les programmes de coopération.

Mme Michèle André, au nom de tous les membres de la commission, félicite chaleureusement le Président De Bané pour la qualité du travail effectué. Elle souligne que ce document sera également très utile pour toutes les instances de l'APF.

Le Président expose la procédure d'adoption des rapports et des résolutions, ainsi que le déroulement de la séance plénière.

### 4. Présentation par Mme Michèle André, sénatrice française, des principaux aspects de la région Auvergne

Le Président De Bané rappelle, avant de lui donner la parole, que Mme Michèle André ancienne ministre est actuellement sénatrice et présidente de la délégation des droits des femmes du Sénat et qu'elle vient d'être brillamment réélue conseillère générale du puy de Dôme.

Mme Michèle André (France) évoque l'histoire de la région Auvergne à travers quelques uns de ses hommes célèbres.

En premier lieu, elle rappelle que Vercingétorix, Chef gaulois, est né en pays arverne, issu d'une famille noble, il mourut à Rome en 46 avant J.-C. En 52 avant J.-C. au cours de la grande révolte de la Gaule, Vercingétorix unit les gaulois et mit César et son armée en échec près de Clermont-Ferrand, sur l'oppidum de Gergovie. César l'arrêta à Alésia et le fit conduire à Rome où il fut exécuté après 6 ans de captivité.

Elle évoque ensuite le Pape Urbain II, né vers 1042, qui réunit à Clermont-Ferrand un concile en 1095 et prêcha la Première Croisade qui partit l'année suivante sous le commandement de l'évêque du Puy, Adhémar de Monteil.

Enfin Blaise Pascal naquit à Clermont-Ferrand le 19 juin 1623. Le plus grand lycée de la ville de Clermont-Ferrand porte son nom.

Elle indique que pendant la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale Clermont-Ferrand a incarné la résistance face au régime de Vichy.

Elle relève le dynamisme économique de la région et cite les deux industries phares : Michelin et la coutellerie de Thiers. Elle regrette à cette occasion que les mesures de sécurité dans les aéroports interdisent désormais d'offrir aux visiteurs les célèbres couteaux réputés dans le monde entier.

Les auvergnats ont été célébrés par un grand poète Georges Brassens qui a vanté leur grande hospitalité et leur générosité humaine.

Les auvergnats sont également de grands migrants et ont, notamment, largement contribué à l'édification de la capitale.

Elle conclut en souhaitant la bienvenue à tous les participants qui garderont, elle l'espère, un bon souvenir de leur séjour dans sa région.

**Le Président De Bané** remercie Mme André et propose de passer à la préparation de l'audition de son exc. Abdou Diouf lors de la session de Kinshasa.

## **5. Préparation de l'audition de M. Abdou Diouf, Secrétaire général de la francophonie (XXVII<sup>e</sup> session de Kinshasa)**

**Le Président De Bané** indique que, comme chaque année, la Session est l'occasion d'entendre et d'interroger le Secrétaire général de la Francophonie, M. Abdou Diouf. Cette Session ne dérogera pas à la règle et il rappelle la procédure établie afin de pouvoir réellement poser deux questions.

Il souligne que cette audition sera, à l'évidence, un moment fort de cette Session et invite les membres de la commission à présenter leurs suggestions.

**Mme Sylvie Roy** (Québec) propose de poser une question sur l'accompagnement par la Francophonie des parlements après le « printemps arabe ».

**Mme Fatiha Layadi** (Maroc) remercie le Québec pour avoir pris l'initiative de poser cette question dont l'actualité va aller crescendo jusqu'à l'été et souligne que l'OIF a un rôle à jouer dans le processus.

**M. Jean-Claude Maene** (Communauté française de Belgique) propose une question sur le rôle de l'OIF dans la coordination des moyens mis à disposition des pays membres par les bailleurs de fonds pour l'établissement de listes d'état civil fiables servant de base à l'élaboration des fichiers électoraux.

**M. Joseph Ndong** (Sénégal) fait part de son grand intérêt pour cette suggestion. Il témoigne de son expérience d'observateur en Guinée où il a pu constater l'importance du recensement exhaustif des citoyens pour la fiabilité des fichiers électoraux qui permet d'éviter les contestations.

**Mme Michèle André** (France) se référant à son expérience en Mauritanie souscrit pleinement aux propos de M. Ndong.

**Mme Cissé** (Sénégal) relève que le fichier d'état civil est un élément essentiel de tout programme.

**Le président De Bané** constate que ces deux questions sont retenues à l'unanimité.

## 6. Présentation et examen des projets de rapports

### 6.1 • Le nomadisme politique

Rapporteurs : Mme Sylvie Roy (Québec)  
M. Blaise Lambert Kyelem (Burkina-Faso)

**Mme Sylvie Roy et M. Blaise Lambert Kyelem** relèvent qu'ils ont souhaité aborder le difficile équilibre entre le droit à la libre expression des parlementaires et la discipline de parti dans le cas du « nomadisme politique » qui consiste pour un parlementaire élu sous une étiquette à quitter volontairement son parti pour en rejoindre un autre en cours de mandat.

Cette étude a été établie à partir des réponses au questionnaire envoyé à toutes les questions. Ils regrettent que seulement treize sections aient répondu.

Ils présentent les grandes lignes de ce rapport d'étape qui fait apparaître que ce nomadisme se heurte essentiellement à une opposition de perception entre les parlements du Nord et du Sud.

La question de la défection d'un parlementaire de son parti en cours de mandat peut poser des difficultés vis-à-vis de son parti mais également de ses électeurs. Elle peut en outre avoir pour conséquence de modifier la majorité sortie des urnes. Pour faire face à ce problème un certain nombre de parlements ont adopté des mesures anti-défection prévoyant la perte de leur siège pour les parlementaires concernés.

Or ces dispositions ne sont pas acceptables pour certains pays qui les jugent de nature à compromettre l'indépendance des parlementaires.

Ici les différences d'approche s'expliquent selon eux par les réalités de terrain elles mêmes différentes : si dans certains pays ces phénomènes sont limités et concernent essentiellement des individus, dans d'autres leur ampleur est toute autre et il n'est pas rare de voir de nombreux parlementaires changer simultanément d'affiliation politique.

Ils concluent en espérant pouvoir présenter une analyse affinée lors de la réunion de Kinshasa grâce à l'élargissement de l'échantillon des pays concernés par ce phénomène.

**Mme Cissé** (Sénégal) regrette que sa section n'ait pas répondu à ce questionnaire et précise que dans son pays le député qui démissionne de son parti démissionne aussi de son mandat.

**M. Vincent Ganga** (Congo Brazza) indique que le Congo a adopté en 2002 une réforme constitutionnelle qui prévoit que le changement d'affiliation entraîne la perte du mandat et l'organisation d'une élection partielle.

**Mme Martine Bondo** (Gabon) assure que la section gabonaise fera très rapidement parvenir les réponses au questionnaire.

**Mme Fatoumata Dicko** (Mali) souhaiterait que les parlementaires participant à la commission soient destinataires de ces questionnaires et relève que ce phénomène de nomadisme est loin d'être inconnu au Mali et que celui-ci pose des problèmes de morale.

**M. Nikolowski** (Bulgarie) indique que cette question est également à l'ordre du jour en Bulgarie.

**M. Jean-Claude Maene** (Communauté française de Belgique) souhaiterait que l'on précise ce que l'on entend par nomadisme. Selon lui il faut autant redouter le nomadisme que l'allégeance aveugle au parti. L'opportunisme personnel est certes condamnable mais les divergences qui peuvent apparaître en cour de mandat entre le parlementaire et l'évolution de la ligne du parti doivent pouvoir trouver leur expression. Il lui semble que tout dépend des délais dans lesquels le changement d'affiliation intervient. Si ce phénomène se produit dans le dernier tiers du mandat il ne devrait pas entraîner la perte du mandat.

**M. Blaise Lambert Kyelem**, rapporteur remercie les intervenants pour la pertinence de leurs réflexions et y voit une incitation à poursuivre cette étude. Il précise que les questionnaires sont envoyés aux présidents et aux secrétaires administratifs des sections et qu'il apparaît difficile de faire des envois personnalisés.

**Mme Sylvie Roy**, rapporteure indique qu'il est souvent délicat de délimiter, dans les motivations du nomadisme, ce qui relève de la conviction de ce qui relève de l'opportunisme. Elle encourage les sections qui n'ont pas encore répondu au questionnaire à le faire dans la perspective de la prochaine réunion de Kinshasa.

**Le Président De Bané** remercie les deux rapporteurs pour cette intéressante contribution et donne la parole à Mme Martine Bondo pour la présentation de son rapport sur la coopération interparlementaire.

## 6.2 • La coopération interparlementaire

Rapporteur : Mme Martine Bondo (Gabon)

**Mme Martine Bondo** (Gabon) souligne l'importance que revêt la coopération interparlementaire en tant qu'approche spécifique permettant de contribuer à l'approfondissement de l'Etat de droit et au bon fonctionnement des Institutions démocratiques par l'amélioration du travail parlementaire.

Elle relève que l'on a assisté, au cours de ces dernières années, à la multiplication des initiatives et des programmes visant à renforcer les échanges entre les parlementaires nationaux à travers le monde francophone.

Elle aborde enfin quelques pistes de réflexion pour permettre aux travaux effectués au sein des organismes interparlementaires de trouver un plus large écho dans les Parlements nationaux.

Elle donne ensuite lecture d'un projet de résolution.

**M. Joseph Ndong** (Sénégal) indique qu'il aurait aimé disposer de cet intéressant rapport préalablement à la réunion. Il propose de substituer dans le dernier alinéa de la proposition de résolution le mot « soient » par « doivent être » pour bien marquer l'obligation pour les assemblées d'inscrire les dépenses afférentes aux groupes d'amitié dans leur budget.

**Mme Fatiha Layadi** (Maroc) souscrit aux propos de son collègue sénégalais et aimerait être destinataire des projets de rapports inscrits à l'ordre du jour.

**Mme Michèle André** (France) estime souhaitable de trouver un système permettant aux participants d'avoir accès à l'information 15 jours avant la réunion.

**M. Blaise Lambert Kyelem** (Burkina-Faso) relève qu'il y a en effet un problème de circulation de l'information.

**M. Jean-Luc Lala** secrétaire administratif de l'APF, indique que le secrétariat va étudier la possibilité de mettre sur le site internet de l'APF les informations demandées dans un espace sécurisé.

**M. Jean-Claude Maene** (Communauté française de Belgique) fait connaître à Mme Bondo qu'il lui transmettra par écrit ses observations qui tiennent à la complexité du système belge.

**Mme Marine Bondo** espère que les sections qui n'ont pas encore répondu le feront rapidement afin qu'elle puisse compléter son rapport pour la réunion de Kinshasa.

**Le Président De Bané** remercie Mme Bondo pour ce travail très complet et donne la parole à Mme Layadi

### 6.3 • **Parlement, presse, médias et démocratisation** Rapporteur : Mme Fatiha Layadi (Maroc)

**Mme Fatiha Layadi** présente les grandes lignes du questionnaire sur le thème « Parlements, presse, médias et démocratisation » qu'elle se propose d'actualiser à la lumière des événements récents avant de l'adresser à toutes les sections.

Elle souhaite étudier notamment le rôle des médias et des institutions parlementaires, la gestion de la communication institutionnelle, la couverture des moments forts de l'activité parlementaire par les médias publics, l'incidence des médias sur l'image négative du parlement, le regard porté par les femmes parlementaires sur les médias etc.

Le Président De Bané remercie Mme Layadi et l'encourage à poursuivre ce travail qui sera, il n'en doute pas d'un grand intérêt pour les membres de la commission. Il pense notamment à l'étude du rôle joué par les réseaux sociaux lors du « printemps arabe ».

### 6.4 • **La vie des assemblées dans l'espace francophone :** **recueil des procédures et des pratiques parlementaires** Rapporteuse : Mme Michèle André (France)

**Mme Michèle André, rapporteur**, résume brièvement pour les nouveaux membres de la commission la genèse de l'ouvrage.

C'est au Bureau de Hué en janvier 2005 que le Secrétaire général parlementaire, M. Jacques Legendre, a fait le constat qu'il n'existait à l'heure actuelle aucune encyclopédie du droit parlementaire francophone, et a chargé la commission des affaires parlementaires de se pencher sur ce dossier.

Nommée rapporteur de cet ambitieux projet à Damas en avril 2005, elle a présenté les lignes directrices et en a fixé les objectifs. Plutôt qu'une encyclopédie, il a semblé préférable de rédiger un recueil exposant les procédures et les pratiques parlementaires dans l'espace francophone, c'est-à-dire la manière dont, au quotidien, dans des contextes et avec des moyens totalement différents, les assemblées s'organisent pour remplir les



missions dévolues au Parlement et la façon dont elles gèrent leurs rapports avec les autres pouvoirs.

Après avoir adopté à Damas : le titre de l'ouvrage, la méthode et le calendrier des travaux, le plan du recueil a été adopté à Bruxelles en juillet 2005.

Il a alors été convenu que le rythme serait de deux chapitres par an.

Elle a donc adressé à toutes les sections le plan des deux premiers chapitres en leur demandant de renseigner les différentes parties. Les réponses (25) ont été examinées lors de la réunion à Ottawa en mars 2006. Cette réunion a été l'occasion d'examiner les premiers résultats de la méthode retenue, de relever les défauts et les dysfonctionnements et de réfléchir à des améliorations.

Il a été décidé, pour la rédaction de l'ouvrage, qu'un conseiller de l'Assemblée nationale française, alors détaché auprès de l'Assemblée nationale du Québec, M. Rémi Schenberg, spécialiste du droit latin et du droit anglo-saxon, qui connaît parfaitement les assemblées pour y avoir travaillé de nombreuses années, travaillerait sur la synthèse. Une fois la synthèse rédigée, l'Association des Secrétaires généraux des parlements francophones est consultée afin qu'elle y apporte sa caution scientifique.

La méthode de travail retenue écarte résolument la compilation exhaustive au profit des synthèses. Dans un premier temps il s'agit de lire et d'analyser les diverses contributions afin de dégager les idées forces autour de trois ou quatre thématiques.

Elle relève avoir réussi avec beaucoup d'obstination à tenir les délais impartis puisque les synthèses de sept chapitres ont d'ores et déjà été présentées lors des réunions précédentes. Il restera encore trois chapitres de moindre importance à rédiger (les différentes catégories de lois, la communication institutionnelle et les relations interparlementaires).

Elle indique qu'elle espérait pouvoir les présenter lors de cette réunion mais Rémi Schenberg a changé d'affectation au début de l'année et ses nouvelles fonctions au service de la séance de l'assemblée nationale française ne lui ont pas laissé le temps d'achever son travail de rédaction.

Il a cependant bon espoir d'y parvenir pour la prochaine session.

Elle rappelle que les contributions des sections dans leur intégralité ainsi que les synthèses sont mises en ligne sur un site dédié au recueil dont la fréquence de consultation augmente régulièrement.

Il semble possible de relever encore la fréquentation par une campagne de promotion du contenu et des échanges de liens avec des sites partenaires et complémentaires tels que les parlements, les facultés de droit, les associations et organismes liés au monde parlementaire ou au droit etc.

Par ailleurs elle indique vouloir mener une réflexion pour valoriser cet ouvrage et le faire vivre. Elle envisage notamment de voir dans quelle mesure il serait possible d'établir un partenariat avec une université - elle pense, notamment, à l'Université Laval de Québec où existe une chaire de droit parlementaire - pour effectuer régulièrement une mise à jour de cet ouvrage collectif, une fois terminé.

Elle se déclare convaincue que cet ouvrage constituera un outil précieux non seulement



pour tous les Parlements de l'espace francophone mais également pour les universitaires.

**Le Président De Bané** remercie Mme André pour ce travail d'envergure.

Il salue la présence de Mme Henriette Martinez, présidente déléguée de la section française et la remercie d'avoir fait le déplacement à Clermont-Ferrand.

**Mme Henriette Martinez** se réjouit d'accueillir la commission des affaires parlementaires dans la ville de Michèle André et souhaite la bienvenue à tous les participants.

## 7. Programmes de coopération interparlementaire

### 7.1 • Les missions d'observation des élections

**M. Jean-Claude Maene**, rapporteur, (**communauté française de Belgique**), rappelle pour les nouveaux membres la procédure de saisine qui conduit l'APF à participer aux missions d'observation de l'Organisation internationale de la Francophonie et le déroulement de ces missions.

Il relève que le dernier trimestre 2010 et le premier trimestre 2011 ont été particulièrement riches en consultations électorales dans l'espace francophone. C'est ainsi que l'OIF a été amenée, à la demande des autorités politiques nationales, à organiser des missions d'informations et de contacts auxquelles l'APF a participé à l'occasion des élections présidentielles au Rwanda, en Côte d'Ivoire, aux Comores, au Burkina Faso, en Haïti, en République Centrafricaine, au Bénin ainsi que pour le referendum constitutionnel au Niger, les élections législatives et présidentielle au Niger, les élections législatives au Tchad et enfin pour l'élection présidentielle au Bénin.

Il renvoie à son rapport écrit pour le compte-rendu de ces missions.

Il rappelle que ces missions ont changé de nature depuis la décision des représentants des Etats et gouvernements membres de l'OIF, réunis en Commission politique, le 21 février 2008 de réserver les traditionnelles missions d'observation électorale aux pays en situation de sortie de crise et d'organiser désormais pour les pays en voie de consolidation démocratique des missions d'information et de contact plus légères (10 à 12 participants) dans lesquelles une ou deux places sont réservées à des parlementaires.

Cette nouvelle donne n'est pas sans répercussions sur le choix des parlementaires. En effet l'OIF est conduite, dès lors que les effectifs sont réduits, à exprimer de plus grandes exigences quant à la motivation et à l'expérience des observateurs ainsi qu'à leur nationalité afin de préserver l'équilibre géographique des missions.

Le secrétaire général parlementaire, lors de la réunion du Bureau à Québec, a souligné qu'il ne contestait pas à l'OIF la possibilité d'exprimer des souhaits mais il a proposé au Bureau de réaffirmer que la désignation des parlementaires relève de la compétence exclusive des chargés de mission régionaux de l'APF.

**M. Jean-Claude Maene** tient à souligner l'importance d'intégrer les parlementaires au sein de ces missions. Ils apportent en effet leur expertise d'élus et comprennent les enjeux.

Il poursuit en indiquant qu'ayant eu l'opportunité de participer à plusieurs missions d'information et de contacts il a pu constater que les commissions électorales

indépendantes jouent un rôle clé dans la transparence et la crédibilité du processus électoral. Aussi, il se propose, en marge de son rapport sur les missions d'observation de conduire une étude comparative sur les CENI en partenariat avec l'OIF, fort impliquée dans la consolidation des processus électoraux d'un certain nombre de pays francophones. A partir du constat des pratiques de chaque pays il pourrait être établi un certain nombre de recommandations tout en évitant le piège de vouloir donner des leçons.

**M. Joseph Ndong** (Sénégal) félicite le rapporteur pour son initiative. Pour avoir participé aux deux missions organisées en Guinée Bissau il peut témoigner qu'il est essentiel pour la francophonie de maintenir cette observation.

La francophonie bénéficie d'une appréciation positive dans la conception démocratique des élections et sa présence sur le terrain contribue à renforcer la confiance des électeurs. Il convient de veiller au choix des observateurs et à ce que les moyens déployés permettent de communiquer avec tous les protagonistes.

En réponse à **M. Ganga** (Congo) qui s'interrogeait sur les raisons pour lesquelles les collègues de l'APF n'avaient pu rester pour le scrutin au Bénin, **M. Jean-Claude Maene et Mme Henriette Martinez** indiquent que les observateurs ont appris le jour de leur arrivée que le scrutin initialement prévu le 6 mars était reporté d'une semaine or leur emploi du temps ne leur permettait pas de rester aussi longtemps sur place ce qu'ils ont profondément regretté.

**M. Blaise Lambert Kyelem** (Burkina-Faso) relève que la fiabilité des listes constitue un élément essentiel de la crédibilité du processus électoral. Il souligne que les élections ont un coût élevé et il est parfois mal compris que les sommes qui leur sont consacrées ne soient pas affectées pour améliorer le niveau de vie des populations.

Il lui paraît primordial que la francophonie continue à accompagner les pays du Sud dans le domaine électoral afin de prévenir les contestations.

**Mme Michèle André** (France) estime qu'il convient de distinguer les fichiers d'état civil, les documents d'identité et les cartes électorales. Seuls les documents d'identité requièrent des mesures de sécurisation.

Les cartes d'électeurs varient constamment et relèvent pour leur établissement des municipalités qui doivent les envoyer un mois avant le scrutin. En France, un document d'identité doit être présenté conjointement avec la carte d'électeur pour exercer son droit de vote.

Elle demande quelle appréciation peut être portée avec le recul sur les missions d'information par rapport aux traditionnelles missions d'observation.

**M. Charles Otando** (Gabon) souligne le rôle de l'APF dans les processus électoraux. Quel rôle joue-t-elle dans les conflits postélectoraux.

**M. Aboubacari Coulibaly** (Mali) met l'accent sur l'importance des fichiers électoraux. Il souhaiterait également que les rapports de mission soient plus précis dans les anomalies relevées. Enfin il demande sur quels critères repose le choix des pays.

**M. Jean-Claude Maene** rapporteur indique que l'APF ne dispose pas de moyens suffisants pour organiser ses propres missions. Les parlementaires de l'APF sont intégrés aux missions dépêchées par l'OIF aux côtés d'experts de haut niveau.

La mission rencontre les candidats et chefs de partis politiques en lice, les autorités politiques et administratives du pays, les représentants des institutions chargées de l'organisation et du contrôle de l'élection (Commission nationale électorale, Cour

constitutionnelle, Ministère de l'Intérieur, ONG et représentants de la société civile, Haute autorité de l'audiovisuel...).

Ces rencontres constituent une immense richesse. Il convient d'être à la fois pertinent et impertinent. Lors des échanges il peut être délivré un message pour corriger les imperfections. Il s'agit moins de relever les petits manquements que les intentions frauduleuses.

Le rapport établi à l'issue du scrutin recense les anomalies et propose des recommandations pour y remédier à l'avenir.

Selon lui il faut encourager la constitution de ce type de missions qui livrent des analyses tout aussi pertinentes que l'Union Européenne, la CEDA ou l'Union africaine et présentent l'avantage d'être constituées de membres provenant des trois continents.

Il termine en soulignant le rôle important joué par l'OIF en amont du processus électoral. Ainsi l'OIF a financé, au Niger, la formation de 5000 observateurs nationaux dont la présence est la clé de la fiabilité du scrutin. Ces initiatives ne peuvent être qu'encouragées.

## 7.2 • Les séminaires parlementaires et les stages de formation

En l'absence du rapporteur, M. Louis Vlavonou (Bénin), qui est actuellement en campagne pour les élections législatives au Bénin le Président De Bané présente le rapport sur les séminaires et les stages.

Il rappelle que ces deux programmes de formation destinés d'une part aux parlementaires récemment élus et d'autre part aux fonctionnaires parlementaires sont très demandés par les sections.

Les séminaires, dont l'objet est d'améliorer les conditions de fonctionnement des parlements concernés, doivent répondre à des besoins précis exprimés par les Parlements demandeurs. Leur but est de faire bénéficier des parlementaires nouvellement élus de l'expérience de parlementaires plus expérimentés.

### Les séminaires

Le Président de Bané indique que depuis la session de Dakar un séminaire parlementaire a été organisé à Cotonou, au Bénin les 10 et 11 novembre 2010 sur le rôle des parlements en matière de démocratie et de bonne gouvernance économique. Ce séminaire, organisé par l'APF avec l'appui de l'Organisation internationale de la Francophonie, auquel il a eu l'honneur de participer, a eu un caractère régional puisqu'y ont pris part, outre les députés béninois, des parlementaires du Gabon et du Sénégal.

Sous la présidence de M. Mathurin Coffi Nago, président de l'Assemblée nationale du Bénin, et en présence du président d'honneur de l'APF et président de l'Assemblée nationale du Gabon, M. Guy Nzouba Ndama, les débats animés par six parlementaires<sup>1</sup> en

---

<sup>1</sup> Il s'agit de Mesdames **Henriette Martinez**, députée, présidente déléguée de la section française de l'APF (France), **Christine Defraigne**, sénatrice (Communauté française de Belgique), **Johanne Gonthier**, députée (Québec) ainsi que Messieurs **Pierre De Bané**, sénateur, président de la commission des

provenance des diverses régions de la francophonie ont porté sur les questions liées aux pouvoirs des parlements relatifs au contrôle budgétaire, au rôle des commissions permanentes, au rôle des parlements sur la scène internationale et à la transparence financière de la vie politique.

La cérémonie d'ouverture a été marquée par l'intervention de Mme Amissetou Affo Djobo, Présidente du comité d'organisation du séminaire, la lecture d'un message de M. Jacques Legendre, Secrétaire général parlementaire de l'APF, et l'allocution de M. Mathurin Coffi Nago Président de l'Assemblée nationale du Bénin.

L'examen du contrôle budgétaire a fait apparaître l'impérieuse nécessité d'associer étroitement les parlementaires à l'ensemble du processus d'élaboration des lois de finances tant au niveau de la préparation, en instaurant notamment des débats d'orientation budgétaires, qu'au niveau de l'exécution en s'appuyant sur les conclusions des autorités indépendantes comme la cour des comptes ou le vérificateur général. Les participants ont souligné l'importance du dépôt par le gouvernement des lois de règlement dans les délais prescrits afin de garantir le bon exercice du contrôle parlementaire. A cette occasion il a été relevé que le rôle des parlementaires devient de plus en plus technique.

Le thème de la transparence financière de la vie politique a permis de confronter les différentes expériences concernant les dispositions que la plupart des démocraties ont mises en place pour assainir la vie politique.

Les débats ont également porté sur le rôle des commissions et sur les nouvelles structures mises en place en appui des moyens de contrôle traditionnel.

De nombreuses démocraties, au cours de ces dernières années, ont ainsi ouvert à côté des modes traditionnels de contrôle que sont le questionnement ou les commissions d'enquête un espace d'innovation et d'expérimentation à de nouvelles techniques de contrôle. L'enjeu de ces innovations consiste à ne plus assimiler le contrôle parlementaire à une menace, celle de mettre en cause la responsabilité du gouvernement à l'occasion d'un vote de circonstance, mais bien à une chance, celle pour le gouvernement d'apprendre du parlement tel ou tel dysfonctionnement de son administration et, grâce à l'information parlementaire, mieux exercer sa fonction conformément aux objectifs qui lui ont été assignés par la majorité des citoyens.

L'examen du rôle international des parlements a fait apparaître l'importance pour les parlements d'élargir les traditionnelles relations de coopération avec les institutions parlementaires internationales aux grandes organisations internationales.

Pour chacun des thèmes évoqués il a été souligné qu'aucune solution extérieure ne saurait être importée sans être au préalable adaptée aux contingences locales.

La qualité des échanges et l'assiduité des participants ont été révélateurs de toute l'importance accordée par les parlementaires béninois au renforcement du fonctionnement démocratique des institutions.

Le Président De Bané aborde ensuite le programme des stages.

### Les stages

---

affaires parlementaires de l'APF (Canada), Jérôme Lavou, député (République centrafricaine), et Abdramame Sylla, député, vice-président de l'Assemblée nationale (Mali).

Depuis 1997, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie participe au stage organisé conjointement avec le Parlement français et l'École nationale d'administration portant sur l'organisation du travail parlementaire, en finançant quatre à cinq bourses. Il a eu lieu cette année du 28 février au 25 mars 2011. Il s'adresse plus précisément à des fonctionnaires parlementaires. Les conférenciers sont de hauts fonctionnaires du Parlement, secrétaires généraux, directeurs généraux et directeurs de services pour la plupart. Les semaines, ponctuées chacune par des communications des auditeurs sur le fonctionnement de leur Parlement, sont axées successivement sur la présentation des institutions françaises et sur le fonctionnement des Assemblées. Un député et un sénateur viennent expliquer leur rôle dans leur assemblée et dans leur circonscription. Des journées sont prévues à l'Assemblée nationale, au Sénat. Les stagiaires sont également reçus au Conseil constitutionnel et au ministère des relations avec le parlement.

Le Président De Bané souligne que L'APF a consenti cette année un effort tout particulier en faveur de ce programme puisqu'elle a financé le déplacement et le séjour de sept stagiaires.

#### Projet d'activité conjointe APF/Université Senghor.

**Le Président De Bané souhaite enfin donner quelques informations sur un nouveau programme de formation APF/ Université Senghor qui est actuellement à l'étude.**

Conformément à l'accord de principe quant à l'étude de ce projet donné par le Bureau lors de sa réunion de Québec, le secrétariat général a étudié avec l'Université Senghor la possibilité de mettre en œuvre des séminaires de formation à destination des fonctionnaires parlementaires. Il convient de souligner que ce projet s'inscrit dans le cadre du renforcement de la synergie entre l'APF et les opérateurs de la Francophonie dont l'intérêt a été réaffirmé lors du dernier Sommet à Montreux.

Ce programme de formation s'intitulerait « Administration et organisation du travail parlementaire » et concernerait les fonctionnaires des parlements africains.

L'objectif visé est de permettre aux fonctionnaires parlementaires de renforcer les compétences indispensables à une meilleure maîtrise de leur fonction, de façon à améliorer le soutien qu'ils peuvent apporter aux parlementaires.

Cette formation se déroulerait sur une semaine de six jours qui se terminerait par une évaluation donnant lieu à l'attribution, le cas échéant, d'un diplôme délivré par l'Université Senghor.

Afin que l'ensemble des Parlements de l'Afrique francophone puisse en bénéficier, le programme de formation se déclinerait en cycles de séminaires dans les zones « Afrique de l'Ouest I » (à Ouagadougou), « Maghreb » (à Rabat), « Afrique de l'Ouest II » (à Dakar) et « Afrique centrale » (à Yaoundé).

Une première session pourrait avoir lieu en octobre 2011 à Ouagadougou à l'intention d'une trentaine d'auditeurs (dix du pays hôte, cinq de quatre pays voisins : le Niger, le Mali, le Bénin et le Togo).

Le coût total de cette première formation s'élèverait à 40.000 euros, soit 1.333 euros par personne

Il espère que l'OIF soutiendra financièrement ce projet nouveau de coopération entre l'APF et l'Université Senghor qui correspond aux missions et aux valeurs défendues par la Francophonie telles l'Etat de droit, la bonne gouvernance, le suivi de la Déclaration de Bamako. Une demande à M. Clément Duhaime a été adressée dans ce but. En fonction de la réponse de l'Administrateur de la Francophonie, le secrétariat général et l'université Senghor arrêteront un plan de financement qui sera soumis au Bureau lors de sa réunion de Kinshasa. Il convient de noter qu'une participation pourrait être demandée aux parlements concernés.

### 7.3 • Le programme Noria

**Le Président Pierre De Bané** donne la parole à Madame Eza en rappelant la nature et les objectifs du programme Noria et son importance auprès des sections qui sont en demande d'un appui technique et organisationnel dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.

**Mme Mireille Eza** après avoir exprimé son plaisir d'être à Clermont Ferrand et rappelé les circonstances de création du programme Noria, énumère les principales activités et indique à l'assistance qu'elle souhaite, pour rendre l'exposé plus dynamique, présenter un film sur la démarche et le contenu des activités du programme Noria.

Elle résume les principales actions écoulées et insiste sur le caractère participatif de la démarche de travail du programme Noria qui pourrait se résumer en trois mots: proximité, réalisme et efficacité. Elle souligne que le recours privilégié aux compétences locales et l'association des bénéficiaires à la définition des objectifs et des moyens à mettre en œuvre constituent un axe fondamental de la démarche et facilitent une appropriation du projet par les bénéficiaires.

Elle rappelle l'intérêt qu'il y a pour les différents partenaires à bien planifier et coordonner les différentes initiatives en matière de coopération parlementaire afin d'éviter la duplication, la concurrence ou le chevauchement des actions.

Elle indique que le détail des activités par pays et par nature se trouve développé dans le rapport distribué en séance et sollicite les questions et les commentaires des parlementaires.

Mireille Eza fait ensuite le résumé de la situation par pays et propose d'ouvrir la discussion par rapport à son exposé et au rapport d'activités distribué en séance.

Le Président De Bané passe la parole à Monsieur **Blaise Lambert Kyelem**, Questeur-Député du Burkina Faso.

Monsieur Blaise Lambert Kyelem fait référence à son intervention au sujet du suivi du programme lors de la dernière réunion et s'étonne qu'elle n'ait pas été suivie d'effet. Il rappelle après avoir souligné les apports significatifs du programme Noria au Burkina Faso et les avancées réelles réalisées qu'il aurait souhaité qu'une évaluation post-projet soit menée après quelques années pour apprécier la situation informatique de son assemblée et envisager des actions de suivi notamment de conseil et d'expertise pour poursuivre la réduction de la fracture numérique.

**Mme Ndeye Gaye CISSÉ**, députée du Sénégal se félicite de l'appui déjà obtenu par son Assemblée mais elle insiste sur les risques de désaffection de la jeunesse sénégalaise, car dit-elle, rien n'est fait pour inciter au maintien et au développement de la langue



française en Afrique et notamment au Sénégal. Elle mentionne les difficultés d'accès à l'enseignement supérieur dans les universités françaises et demande ce que la Francophonie, à travers l'APF, pourrait faire pour améliorer la situation.

**M. Cheikh Ould Mohamed Znagui Ould Sidiya**, sénateur, premier secrétaire du Bureau du Sénat informe l'assemblée de la modernisation totale de l'hémicycle du Sénat de Mauritanie et félicite le programme Noria pour les actions d'équipements et de formation en cours dans son assemblée.

**M. Claude Schlüchter**, député du JURA, faisant référence aux difficultés évoquées par certaines sections relatives à l'accès Internet, s'étonne que malgré l'appui du programme Noria, des problèmes de connexion subsistent. Il demande que soit éclairci ce point.

La Présidente de Bané invite Madame Eza à prendre en compte les suggestions et à intervenir rapidement pour les réponses aux questions en raison des contraintes horaires.

En répondant, Madame EZA fait remarquer qu'il s'agit essentiellement de contributions et de remarques, concernant la question du Jura, elle souligne que la connexion ne résout pas le problème puisque d'une part cela suppose un accès permanent à l'ordinateur mais également son bon maniement qui sont du ressort de chaque utilisateur. Madame Eza remercie l'assistance et rend la parole au Président DE BANE.

#### 7.4 • Le Parlement francophone des jeunes

**Mme Martine Bondo** rappelle que dans le but de rendre plus efficient les programmes jeunesse de l'APF, il a été décidé de mettre en place des mécanismes permettant de donner plus de visibilité aux Parlements nationaux des jeunes (PNJ) et au Parlement Francophone des jeunes (PFJ). Elle rappelle qu'après la session de Dakar, et conformément à la résolution adoptée à Dakar, le Secrétariat général de l'APF a étudié toutes les possibilités permettant d'organiser à moindre coût la prochaine session du Parlement Francophone des jeunes. Elle ajoute que dès le mois de septembre 2010, des contacts ont été pris avec différentes sections membres de l'APF susceptibles d'accueillir les jeunes de la prochaine session du PFJ. Elle indique également qu'après plusieurs pistes qui se sont révélées infructueuses, la section tunisienne de l'APF, pays dont le Gouvernement venait de mettre en place un Parlement national des jeunes et ayant abrité en août dernier l'Université d'été des jeunes Francophones organisée par l'OIF a fait part de son intérêt. Elle précise que les contacts ultérieurs avec la section tunisienne visant à étudier les conditions d'organisation d'une telle manifestation ont confirmé la solidité de cette option sur laquelle le Secrétariat général s'est concentré. Elle souligne que les événements de ces dernières semaines en Tunisie et la situation politique qui prévaut actuellement dans ce pays important pour le mouvement francophone, rendent impossible d'y organiser la VI<sup>ème</sup> session du PFJ.

Elle poursuit en indiquant que face à cette situation le Secrétariat général de l'APF a continué malgré tout ses consultations afin de proposer et d'offrir cette année aux jeunes de l'espace francophone une tribune où ils pourraient faire valoir leur point de vue mais elle appelle cependant, l'attention des membres du bureau sur le fait que le temps passant les chances de pouvoir organiser cet événement en 2011 étaient désormais très réduites voire nulles.

Elle explique que le Secrétariat général a donc du réfléchir à la mise en place de solutions substitutives et s'est inspiré pour cela des discussions tenues lors du Bureau de Dakar et, en particulier, des propositions faites par la section du Québec (développement de



parlements régionaux de jeunes, modalités de participation des jeunes à nos réunions statutaires et en particulier à notre session annuelle, mise en place d'un parlement virtuel des jeunes notamment). S'agissant de la prochaine session et afin de maintenir un lien entre les membres du PFJ et les parlementaires de l'APF, elle indique que le Secrétaire général parlementaire a proposé lors de la réunion du Bureau de Québec de faire venir à Kinshasa les deux porte parole du dernier PFJ et des délégués des pays limitrophes, en clair d'Afrique centrale.

Revenant sur le programme Parlements nationaux des jeunes Mme Martine Bondo indique que l'APF a décidé d'étendre le champ de ses interventions en direction des jeunes en instituant, en collaboration avec l'Organisation internationale de la Francophonie, un soutien aux parlements nationaux des jeunes. Elle souligne que ce projet poursuit un double objectif renforcer les parlements de jeunes au sein des sections membres et susciter la création de telles structures dans les sections qui en sont dépourvues. Dans ce cadre, elle explique que l'APF apporte auprès de ces parlements son expertise acquise dans l'organisation de ce genre de manifestation ainsi qu'un appui matériel. Les premiers bénéficiaires de ce projet ont été le Niger, le Mali, le Gabon et le Burkina Faso. Les prochains concerneront le Cameroun, le Sénégal, le Congo Brazzaville, la Mauritanie et le Togo. Elle renvoie à son rapport écrit pour de plus amples informations.

Elle poursuit son intervention en mentionnant les activités du Parlement des jeunes de son pays, le Gabon, qui a tenu sa 3<sup>ème</sup> session au mois de mars dernier. Elle en profite pour décliner les missions de ce jeune parlement. Elle informe également les membres du Bureau sur la participation des jeunes membres du PFJ au dernier Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernement de la Francophonie qui s'est tenu à Montreux dernièrement. Elle évoque aussi leur participation aux différentes concertations internationales des jeunes qui se sont tenues où qui se tiendront prochainement.

Le Président de la Commission remercie Mme Martine Bondo pour son intervention et propose de céder d'abord la parole à M. Alain Berset ensuite à M. Bachir Dieye.

**M. Alain Berset**, regrette le peu de temps qui lui est accordé pour aborder la question importante des programmes jeunesse de l'APF. Il indique que le Parlement Francophone des jeunes (PFJ) est menacé du fait des coûts élevés. Il souligne également que le financement de ce programme n'est pas garanti pour l'avenir. Il estime qu'il est du ressort et de la compétence de la commission de se pencher sur l'avenir du PFJ. Faisant référence aux différentes sessions du PFJ il considère que ce programme est très utile et formateur pour les jeunes de l'espace francophone. Il souhaite qu'une réflexion tendant à étudier les possibilités de diminution des coûts de ce programme soit engagée. Il suggère également que la question de la participation des sections nationales au financement du PFJ soit également abordée. En conséquence, il propose aux membres de la commission que d'ici la prochaine réunion du Bureau qui se tiendra à Kinshasa, qu'un mandat soit donné au Secrétariat général afin de faire des propositions en ce sens. Il propose également que le Président de la commission présente les conclusions devant le Bureau de l'APF et par la suite que la commission approfondisse ces conclusions lors des prochaines réunions de la commission. Il rappelle qu'il s'agit, dans le cadre des moyens qui ont été donnés par l'OIF, d'envisager les mesures à mettre en œuvre pour pérenniser ce programme de coopération et de maintenir le lien entre les jeunes qui en bénéficient et les parlementaires de l'APF.

Le Président Pierre De Bané et les membres de la commission soutiennent cette proposition.

**M. Bachir Dieye**, indique pour sa part, que le Secrétariat général mettra tout en œuvre pour permettre la poursuite du PFJ. Il informe les membres de la commission qu'en l'absence d'une session du PFJ en 2011, les jeunes du PFJ pourront néanmoins participer dès cette année à des concertations internationales organisées soit par l'OIF soit par la nouvelle association des anciens membres du PFJ Jeunes Francophones en Action (JFA) qui organisera au mois de juillet prochain à Luxembourg une formation sur les droits humains.

## 8. Choix des prochains thèmes de rapports

Le Président De Bané rappelle que lors de la réunion de Dakar certains membres de la commission avaient choisi les thèmes des prochains rapports. Ainsi :

M. Louis Vlavonou (Bénin) avait indiqué avoir déjà travaillé sur le thème des élections libres et transparentes et a envoyé un questionnaire aux sections sur le sujet. Il a fait connaître qu'il poursuivait ses travaux.

Mme Cissé (Sénégal) avait souhaité faire une étude sur les droits humains, religion et parité en liaison avec le réseau des femmes.

Mme Cissé confirme qu'elle va procéder à cette étude.

(Assentiment)

## 9. Date et lieu de la prochaine réunion de la commission

**M. Pierre De Bané** indique que la prochaine réunion de la commission aura lieu à Kinshasa en juillet prochain et qu'il conviendra alors de fixer le lieu de la réunion pour 2012.

**M. Heanh Tes** indique qu'il a déjà communiqué avec les autorités de son pays pour voir s'il serait possible que la réunion de printemps 2012 puisse avoir lieu au Cambodge. Il soumettra à son retour cette proposition au président de la section cambodgienne ainsi qu'au Président du Sénat et informera le président dès qu'une décision sera prise.

*Il est ensuite procédé à l'audition de M. Jean Pierron Président de la Radio DX club d'Auvergne (Depuis 15 ans les membres du Radio DX Club d'Auvergne recherchent et écoutent les 300 programmes quotidiens disponibles en langue française que diffusent des radios de nombreux pays non francophones en ondes courtes)*

## Relevé de décisions

*La commission des affaires parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Clermont-Ferrand a :*

**ADOPTE** l'ordre du jour

**ADOPTE** le compte rendu de la commission et le relevé de décisions de la réunion de Dakar le 4 et 5 juillet 2010.

**ENTENDU** une communication de M. Pierre De Bané Président de la commission sur les structures de la Francophonie internationale.

**ADOPTE** deux questions à l'intention de M. Abdou Diouf Secrétaire Général de l'OIF.

**ENTENDU** Mme Michèle André (France), rapporteur, sur le recueil des procédures et des pratiques parlementaires.

**ENTENDU** le rapport d'étape présenté par Mme Sylvie Roy (Québec) et M. Blaise Kyelem (Burkina-Faso) sur le nomadisme politique.

**ENTENDU** le projet de rapport de Mme Martine Bondo (Gabon) sur la coopération interparlementaire.

**ENTENDU** la communication de Mme Fatiha Layadi (Maroc) sur le projet de questionnaire sur Parlement, presse, médias et démocratisation.

**ENTENDU** le rapport de M. Jean-Claude Maene (Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles) sur le bilan des missions d'observation des élections.

**ENTENDU** le rapport de M. Louis Vlavonou (Bénin) sur les séminaires et les stages

**ENTENDU** le rapport de Mme Martine Bondo (Gabon) sur les parlements nationaux des jeunes.

**ENTENDU** la communication de M. Alain Berset (Suisse) sur l'avenir du parlement francophone des jeunes.

**ENTENDU** le rapport de M. Pierre De Bané, Président, sur le programme Noria.